



A2T IMMO VERDUN

SAS au capital de 1000 € - RCS Montauban 852 796 150

4 Rue Léo Lagrange 82600 VERDUN SUR GARONNE

Tél : 05 63 23 06 34 - E-mail : verdunsurgaronne@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 76 852 796 150 – Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle : n° CPI 8201 2019 000 042 113 délivrée par la CCI de MONTAUBAN – Activités : Transaction RCP : AXA France IARD SA 313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX

VENTES – Barème à compter du 18 octobre 2019

Honoraires de transaction (Hors cas particulier* - voir ci-dessous)

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
≤ 61 000€	4 166€	5000€
De 61 001€ à 71 000€	4 583€	5500€
De 71 001€ à 82 000€	5 000€	6000€
De 82 001€ à 93 000€	5 833€	7000€
De 93 001€ à 103 000€	6 250€	7500€
De 103 001€ à 114 000€	6 666€	8000€
De 114 001€ à 124 000€	7 083€	8500€
De 124 001€ à 135 000€	7 500€	9000€
De 135 001€ à 146 000€	7 916€	9500€
De 146 001€ à 156 000€	8 333 €	10000€
De 156 001€ à 162 000€	8 750€	10500€
De 162 001€ à 172 000€	9 166€	11 000€
De 172 001€ à 188 000€	9 583€	11 500€
De 188 001€ à 203 000€	10 000€	12 000€
De 203 001€ à 219 000€	10 416€	12 500€
De 219 001€ à 235 000€	10 833€	13 000€
De 235 001€ à 250 000€	11 250€	13 500€
De 250 001€ à 266 000€	11 666€	14 000€
De 266 001€ à 281 000€	12 083€	14 500€
De 281 001€ à 297 000€	12 500€	15 000€
De 297 001€ à 313 000€	12 916€	15 500€
Au –delà de 313 001€	5%	

. Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

***Cas particulier → Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :**

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.



A2T IMMO VERDUN

SAS au capital de 1000 € - RCS Montauban 852 796 150

4 Rue Léo Lagrange 82600 VERDUN SUR GARONNE

Tél : 05 63 23 06 34 - E-mail : verdunsurgaronne@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 76 852 796 150 – Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle : n° CPI 8201 2019 000 042 113 délivrée par la CCI de MONTAUBAN – Activités : Transaction RCP : AXA France IARD SA 313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX

LOCATIONS

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par loi n°89-462 du 06/07/1989 et hors résidence principale:

Les honoraires TTC à la charge du propriétaire s'élèvent à **1 mois de loyer hors charges** dans la limite du plafond ALUR comprenant :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : Zone Très Tendue A Bis 12 €/m², Zone Tendue A 10 €/m², Autres Zones 8€/m²
- **État des lieux d'entrée** : 3 €/m²

Les honoraires TTC à la charge du locataire s'élèvent à **1 mois de loyer hors charges** dans la limite du plafond ALUR comprenant :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : Zone Très Tendue A Bis 12 €/m², Zone Tendue A 10 €/m², Autres Zones 8€/m²
- **État des lieux d'entrée** : 3 €/m²

La rémunération du mandataire est exigible le jour de la signature du bail à l'exception de la rémunération due au titre de la réalisation de l'état des lieux qui est due à compter de la réalisation de la prestation.

Honoraires pour les autres baux :

Professionnels et Commerciaux:

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 2 mois de loyer hors charges à la charge du locataire
- **État des lieux d'entrée** : 1.50€ TTC /m² de la surface du local à la charge du locataire

Garage et Box :

- **Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail** : 120.00€ TTC à la charge du locataire et 120.00 € TTC à la charge du propriétaire
- **État des lieux d'entrée** : 30.00€ TTC à la charge du locataire et 30.00€ à la charge du propriétaire



A2T IMMO VERDUN

SAS au capital de 1000 € - RCS Montauban 852 796 150

4 Rue Léo Lagrange 82600 VERDUN SUR GARONNE

Tél : 05 63 23 06 34 - E-mail : verdunsurgaronne@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 76 852 796 150 – Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle : n° CPI 8201 2019 000 042 113 délivrée par la CCI de MONTAUBAN – Activités : Transaction RCP : AXA France IARD SA 313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX

GESTION LOCATIVE – Barème à compter du 1^{er} Novembre 2019

Honoraires de gestion :

Pour le suivi du locataire, pour la gestion de vos loyers et de vos charges, pour une gestion technique de votre bien, pour des services complémentaires afin de vous éviter de mauvaises surprises et vous alléger des contraintes administratives.

6.08% HT du loyer annuel, **soit 7.30% TTC** à la charge du bailleur

Assurance Loyer Impayés :

Pour les garanties « loyers impayés », « détériorations immobilières », « frais de contentieux », « absence de locataire » et pour la garantie « protection juridique ».

2.70% TTC du loyer charges comprises

Autres prestations :

- Honoraires de constitution d'un dossier contentieux : 150.00€ TTC
- Honoraires de gestion d'un sinistre assurance : 150.00€ TTC
- Honoraires de renouvellement de bail commercial : 150.00€ TTC



A2T IMMO VERDUN

SAS au capital de 1000 € - RCS Montauban 852 796 150

4 Rue Léo Lagrange 82600 VERDUN SUR GARONNE

Tél : 05 63 23 06 34 - E-mail : verdunsurgaronne@laforet.com

N° TVA intra-communautaire : FR 76 852 796 150 – Titre professionnel : Agent immobilier et administrateur de biens – Carte professionnelle : n° CPI 8201 2019 000 042 113 délivrée par la CCI de MONTAUBAN – Activités : Transaction RCP : AXA France IARD SA 313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX

Affichage de l'article 93 du décret du 20 juillet 1972 **et de l'arrêté du 3 octobre 1983**

Tous les versements reçus par le titulaire de la carte professionnelle sont obligatoirement faits au moyen soit de chèques barrés à l'ordre de l'établissement de crédit où le compte est ouvert, soit par virements, soit par mandats à l'ordre dudit établissement de crédit, avec indication du numéro de compte, soit par carte de paiement.

Tous les versements ou remises doivent donner lieu à la délivrance d'un reçu. Ce reçu est conforme à un modèle fixé par arrêté conjoint du garde des sceaux, ministre de la justice, et du ministre de l'économie et des finances. Un double du reçu demeure dans un carnet de reçus.

La délivrance d'une note d'honoraires est obligatoire pour toute prestation de service dont le coût est supérieur à 25 € TTC.

En deçà de 25 € TTC, la délivrance d'une note d'honoraires est facultative et sera remise sur demande du client.